



La Plaine sur mer

Arrêté n° 2026-007-PM

Objet : Autorisation d'occupation du domaine public - Positionnement de panneaux publicitaires directionnels « Entreprise QUEGUINER », Route de la Fertais du Jeudi 15 janvier 2026 au samedi 17 janvier 2026.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2112-1, L.2212-2, L.2213-1 et suivants,

Vu, le Code Pénal, notamment l'article R.610-5,

Vu, le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 581-1 et suivants,

Vu, le Code de la Voirie Routière,

Considérant la demande de Monsieur Éric FESTOU, responsable de l'Agence QUEGUINER MATERIAUX, ZA La Genière, 46 route de La Fertais, d'implanter des panneaux directionnels en vue de promouvoir une braderie ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Éric FESTOU, responsable de l'Agence QUEGUINER MATERIAUX, ZA La Genière, 46 route de La Fertais, est autorisé à implanter des panneaux directionnels, rue de La Fertais du jeudi 15 janvier 2026 au Samedi 17 janvier 2026 inclus, dans le cadre de l'organisation d'une Braderie.

Article 2 : Monsieur Éric FESTOU s'engage à retirer les panneaux implantés sur le domaine public dès la fin de la manifestation.

Article 3 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux règlements et lois en vigueur.

Article 4 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Responsable de La Police Municipale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Proximité de GENDARMERIE de Pornic
- Monsieur le Responsable des services techniques
- Monsieur Éric FESTOU Responsable de l'Agence QUEGUINER MATERIAUX

La Plaine-sur-Mer, le 06 janvier 2026.